

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département du Bas-Rhin

**MAIRIE**

DE

**HENGWILLER**

67440 MARMOUTIER

**☎ 03.88.70.62.28**

Séance du Conseil Municipal du 8 avril 2014

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – UHLMANN Jean-Marc –  
BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – QUIEVREUX Jean – Luc –  
ALLHEILLY Nicolas – FRITZ Julien – FRENKEL Jean-Louis

Excusé : BURGER Patrick

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Indemnités du Maire et des Adjointes
- 2) Arrêtés de délégation de fonctions et de signature
- 3) Mise en place des commissions
- 4) Comptes Administratifs et compte de gestion 2013 de la commune et du CCAS (centre communal d'action sociale)
- 5) Orientations budgétaires
- 6) Communications et divers

**2014-04 - Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2014**

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

**2014-04-01 Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes**

Le Maire explique au conseil municipal les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints et l'invite à délibérer

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24,

Vu le code des communes, notamment ses articles R 123-1 et R 123-1 et R 123-2 .

Après délibérations, le conseil municipal décide de fixer les indemnités suivantes à l'unanimité,

Maire : 17 % de l'IM 821 (IB 1015) par mois à compter du 28.3.2014 (Marcel BLAES)

1er adjoint : 6.6 % de l'IM 821 (IB 1015) par mois à compter du 28 mars 2014 (UHLMANN Christian)

2e adjoint : 6.6 % de l'IM 821 (IB 1015) par mois à compter du 28 mars 2014 (KIEFFER Christophe

Le 28 mars 2014 étant la date d'installation des conseillers municipaux, de l'élection du Maire et des Adjointes.

**2014-04-02 Arrêtés de délégation de fonctions et de signature**

**Arrêté de délégation de fonctions et de signature**

L'article L 122 - 11 du Code des communes,

VU l'élection de M. Christian UHLMANN en qualité d'adjoint au Maire de la Commune de Hengwiller en date du 28 mars 2014

CONSIDERANT que pour assurer en permanence une gestion efficace des affaires communales, il importe que le Maire puisse être assisté effectivement dans certaines fonctions par les adjoints,

#### **ARRETE**

Article 1er - M. Christian UHLMANN, 1<sup>er</sup> adjoint reçoit à compter du 28 mars 2014 délégation de fonctions en matière d'état civil de ladite commune et pour l'entretien de la voirie. En outre il est habilité à signer tous les actes concernant l'administration de la commune, notamment les documents financiers adressés à la Trésorerie.

Article 2 - Le présent acte est inscrit au registre des actes de la commune et ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Sous-Préfet de Saverne,
- Mme la Trésorière – Collectivités de Saverne,
- Notifiée à M.Christian UHLMANN
- Affichée à la porte de la Mairie,
- Classée aux Archives de la commune,

VU l'article L 122 - 11 du Code des communes,

VU l'élection de M. KIEFFER Christophe en qualité d'adjoint au Maire de la Commune de Hengwiller en date du 28 mars 2014,

CONSIDERANT que pour assurer en permanence une gestion efficace des affaires communales, il importe que le Maire puisse être assisté effectivement dans certaines fonctions par les adjoints,

#### **ARRETE**

Article 1er – M. Christophe KIEFFER, 2e adjoint reçoit à compter du 28 mars 2014 délégation de fonctions en matière d'état civil de ladite commune et délégation de fonctions dans le domaine scolaire et de la gestion de la location de la salle communale. Il est chargé de la tenue de l'inventaire de la salle avant et après chaque location. En outre il est habilité à signer tous les actes concernant l'administration de la commune, notamment les documents financiers adressés à la Trésorerie.

Article 2 - Le présent acte est inscrit au registre des actes de la commune et ampliation du présent arrêté est transmise à

- M. le Sous-Préfet de Saverne,
- Mme la Trésorière Collectivités - Saverne,
- Notifiée à M. KIEFFER Christophe
- Affichée à la porte de la Mairie,

#### **2014-04-03 Mise en place des commissions**

#### **- Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'élire un nouveau délégué représentant la commune au sein du Syndicat des Eaux.

Est candidat : M. FRITZ Julien,

Le conseil municipal vote le délégué. Le résultat du vote est le suivant :

M. Julien FRITZ est élu à l'unanimité délégué auprès du Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne

**- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU du TANNENWALD)**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'élire trois membres titulaires et trois membres suppléants devant faire partie du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU DU TANNENWALD)

Sont candidats en qualité de titulaires :

- ALLHEILLY Nicolas
- FRITZ Julien
- BLAES Marcel

Sont candidats en qualité de suppléants :

- KIEFFER Christophe
- UHLMANN Christian
- BLOTTIER Martine

Le résultat du vote est le suivant :

En qualité de titulaires :

- ALLHEILLY Nicolas
- FRITZ Julien
- BLAES Marcel

En qualité de suppléants :

- KIEFFER Christophe
- UHLMANN Christian
- BLOTTIER Martine

A l'unanimité des membres présents.

**Syndicat mixte de collecte et de traitement des Ordures Ménagères de la Région de Saverne**

Le Maire propose au conseil municipal d'élire un délégué représentant la commune auprès Syndicat mixte de collecte et de traitement des Ordures Ménagères de la Région de Saverne

Est candidat : UHLMANN Christian

Le conseil municipal vote le délégué. Le résultat du vote est le suivant :

**M. Christian UHLMANN est élu à l'unanimité** délégué auprès du Syndicat mixte de collecte et de traitement des Ordures Ménagères de la Région de Saverne.

### **Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et d'ouverture des plis**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'élire trois membres titulaires et trois membres suppléants devant faire partie de la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis.

Sont candidats en qualité de titulaires :

- QUIEVREUX Jean Luc
- FRENKEL Jean-Louis
- FRITZ Julien

Sont candidats en qualité de suppléants :

- ALLHEILLY Nicolas
- UHLMANN Jean-Marc
- BIANCHI Nathalie

Le résultat du vote est le suivant :

En qualité de titulaires :

- QUIEVREUX Jean Luc
- FRENKEL Jean-Louis
- FRITZ Julien

En qualité de suppléants :

- ALLHEILLY Nicolas
- UHLMANN Jean-Marc
- BIANCHI Nathalie

A l'unanimité des membres présents.

### **Formation des commissions communales**

Sur proposition du maire, le conseil municipal désigne les différents membres au sein des diverses commissions communales, à savoir :

- de la Liste Electorale : M. UHLMANN J. Marc –FRENKEL Jean-Louis
- des Finances : M. UHLMANN Christian - Mme BIANCHI Nathalie
- de l'Agriculture : Mme BIANCHI Nathalie - M. BURGER Patrick
- de la Voirie : M. QUIEVREUX J. Luc – M. BURGER Patrick
- de l'Urbanisme : ALLHEILLY Nicolas –UHLMANN Jean-Marc – QUIEVREUX J. Luc
- de Conseil de Discipline : BIANCHI Nathalie – UHLMANN Christian

Par ailleurs le conseil municipal à l'unanimité élit :

- M. Jean Luc QUIEVREUX Correspondant de Défense
- Mme Nathalie BIANCHI et M. Marcel BLAES, correspondants municipaux au sein du Comité du Bas-Rhin de la Prévention Routière

## **Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal vote les 4 membres siégeant au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Le résultat du vote est le suivant :

BIANCHI Nathalie – UHLMANN Jean-Marc – KIEFFER Christophe – BURGER Patrick sont élus à l'unanimité membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Les membres extérieurs du conseil municipal siégeant au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale sont : Vogler Simone, Werst Yolande, Morgenthaler Gilbert, Marck Marinette.

## **2014-04-04 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le compte administratif 2012 de la commune est présenté par le Maire. Après le départ du maire au moment du vote, le conseil municipal sous la présidence de M. Christian UHLMANN, approuve à l'unanimité le compte administratif dans son ensemble avec le résultat ci-après :

Section de fonctionnement :

-dépenses : 89.318,01 €  
-recettes : 276.507,39 €  
**-Excédent : 187.189,38 €**

Section d'investissement :

-dépenses : 46.023,39 €  
-recettes 288.166,77 €  
**- Excédent : 242.143,38 €**

**Résultat global de clôture : 429.332,76 €**

## **2014-04-05 Compte de gestion 2013 de la commune**

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 de la commune, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 20123 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, déclare que le compte de gestion déposé pour l'exercice 2013 par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve.

## **2014-04-06 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014**

### **a) Recrutement d'un ouvrier communal pour effectuer des travaux saisonniers et occasionnels**

Le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe non titulaire à raison de 10 heures de service hebdomadaire pour effectuer des travaux saisonniers et occasionnels à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 pour une période de 6 mois L'intéressé sera rémunéré sur la base de l'IM 416.

M. UHLMANN J. Marc étant candidat, il propose au conseil municipal de le recruter à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 pour une période de 6 mois, à raison de 10 h par semaine, rémunéré sur la base de l'indice majoré 416.

## **Décision du Conseil Municipal**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de créer le poste d'adjoint technique de 1ère classe non titulaire et de recruter M. UHLMANN J. Marc à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 pour une période de 6 mois rémunéré sur la base l'IM 416 à raison de 10 heures hebdomadaires par semaine. Il autorise le Maire à signer le contrat d'engagement avec l'intéressé.

### **b) Divers**

Le maire propose au conseil municipal de :

-de maintenir la fête du 14 juillet comme les années précédentes avec distribution de brioches aux enfants et repas convivial pour l'ensemble des habitants de la commune

-de maintenir le concours des maisons fleuries pour un montant de 255 € et d'inscrire cette dépense au budget primitif de la commune

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte les propositions du maire et décide de prévoir ces dépenses au budget primitif de la commune.

### **Projet biodéchet en partenariat avec le smictom de Saverne**

**Il s'agit d'un projet de sensibilisation à la réduction des biodéchets à destination des classes de cycle 2 qui comprend 3 animations autour du déchet et plus particulièrement du bio déchet avec pour objectif la réduction des volumes produits. Le coût total de l'opération s'élève à 890 €. Le smictom prend en charge 525 €, il resterait à la charge de la commune la somme de 365 €**

**Le maire propose au conseil municipal de demander aux communes de Dimbsthal et Reinhardsmunster de participer au financement de cette opération à hauteur de 1/3. Le montant à prendre en charge pour chaque commune s'élèverait à 121 € arrondis. Si les 2 autres communes ne devaient pas participer à l'opération, la commune de Hengwiller annulerait l'opération.**

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte les propositions du maire et décide d'inscrire la somme de 121 € au budget primitif 2014 en attendant la décision des communes de Reinhardsmunster et Dimbsthal.**

**Le Maire,  
Signé, Marcel BLAES**